

**Conseil d'Etat vaudois
Place du Château 4
1014 Lausanne**

Fribourg, le 27 septembre 2004

Les Verts fribourgeois adressent au Conseil d'Etat vaudois l'appel suivant

- Ayant pris connaissance de la situation créée dans le canton de Vaud par l'accord passé entre le Conseil d'Etat et le Conseiller fédéral Blocher concernant plus de 1000 requérants d'asile déboutés ;
- Consternés par le fait que quelques 700 personnes vivant depuis de nombreuses années en Suisse, dont la demande de permis humanitaire a été refusée, sont menacées d'expulsion immédiate ;
- Informés de la résolution votée le 24 août 2004 par le Grand Conseil vaudois par laquelle il vous est demandé de considérer que les personnes vulnérables telles que les femmes kosovares isolées, les survivants de Srebrenica ou les familles dont les enfants sont nés ici doivent bénéficier du principe de nonrefoulement ;

Nous nous joignons aux nombreuses voix qui se sont élevées pour vous demander de renoncer à procéder au renvoi sous contrainte des 523 personnes directement menacées, ou au minimum de garantir aux plus vulnérables le principe de nonrefoulement, de réexaminer les dossiers incomplets ou erronés en exigeant de Berne une nouvelle décision, et de décréter un moratoire jusqu'au printemps prochain pour les départs non volontaires.

Les Verts fribourgeois

Christa Mutter
Coprésidente

Yolande Peisi
Secrétaire